



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : CONTRAT DE PARTENARIAT ENTRE
L'ENACR ET LA VILLE DE VINCENNES DANS LE
CADRE DU SPECTACLE « AU CHATEAU »**

**DÉCISION N° DM-23-189
EN DATE DU 23 MAI 2023**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté municipal n°A-20-489 en date du 2 juin 2020 portant délégation de fonction à Madame Annick Voisin, adjointe au maire ;

VU la proposition de l'Association l'ENACR représentée par Monsieur Cyril Thomas, en tant que Directeur, dont le siège est situé 22 rue Jules Guesde, 93110 Rosny-sous-Bois, d'établir un partenariat entre l'ENACR et Ville de Vincennes dans le cadre du spectacle « Au Château » organisé par le Conservatoire municipal de Vincennes, présenté du 20 au 23 mars 2023 ;

CONSIDÉRANT les missions pédagogiques et artistiques du Conservatoire.

D É C I D E

DE SIGNER avec l'Association ENACR représentée par Monsieur Cyril Thomas, en tant que Directeur, dont le siège est situé 22 rue Jules Guesde, 93110 Rosny-sous-Bois, une convention de partenariat entre l'ENACR et Ville de Vincennes dans le cadre du spectacle « Au Château » organisé par le Conservatoire municipal de Vincennes, présenté du 20 au 23 mars 2023, dont le coût total est fixé à 4 500 € nets. (quatre mille cinq cents euros) ;

DE FAIRE FACE à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,
L'Adjointe au maire chargée de la culture,

Signé

Annick VOISIN

Accusé Réception en Préfecture : 094-219400801-20230523-lmc1H10661H1-AR Date de réception en Préfecture : 23/05/2023 Date de Publication : 23/05/2023
--